

Pour une élection présidentielle apaisée

PAR LE DR
VAFLAHI MEITE (*)

C'est à nous qu'il revient de décider de l'avenir de la Côte d'Ivoire ! Cet appel est souvent lancé par des habitants et amis de notre pays, au regard de la passion suscitée par l'élection présidentielle d'octobre 2015. Un appel de plus à la raison et à la « civilité » n'est jamais de trop. Sous nos yeux, reconnaissions-le, le pouvoir politique est l'asenseur qui fait grimper au sommet de la hiérarchie sociale. Dès lors, l'élection présidentielle est celle qui déchaine le plus d'engouement et de passion et mobilise toutes les énergies. Mais les habitants et amis de la Côte d'Ivoire doivent se souvenir que ce système de choix des dirigeants est « importé » et que nous devons garder toujours l'essentiel à l'esprit : à savoir l'amélioration du bien-être des habitants reconnaissables de ce pays où « vivre ensemble » devient un plaisir permanent et partagé.

La cohabitation entre deux systèmes de « démocratie »

En effet, chaque peuple a une culture et, partant une vie politique selon les règles déterminées par sa coutume. Cependant, avec la mondialisation politique, de nouveaux modèles ont été adoptés par l'ensemble de la communauté internationale. Notre pays n'a pas échappé à la généralisation à travers le monde du modèle de démocratie de l'Occident, qui, selon la célèbre formule d'Abraham Lincoln est « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ».

Malgré la richesse du système traditionnel basé sur le consensus, « la démocratie de l'arbre à pa-

bres », c'est le système de démocratie à l'occidental susmentionné qui s'est imposé au Monde entier comme étant le meilleur moyen d'expression de la volonté du peuple. Dans ce système, même si le consensus n'est pas exclu par principe, c'est « la loi de la majorité ». De ce fait, la désignation des représentants du peuple devient un enjeu majeur. Et le vote est ainsi perçu à la fois comme le mode le plus légitime de désignation, mais aussi comme « le mode le plus habituel, le plus légitime de participation politique » (Duhamel et Mony, 1995).